



10^{ème} **GRAND PRIX** **Mérignies Golf Country Club** **Samedi 18 et dimanche 19 juillet 2020**

RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE (10/07/2020)

Ce règlement est complété par le règlement général des épreuves fédérales amateurs. (voir Vade-mecum 2020 de la FFGolf « Cahier des Charges des Grands Prix »).

Art 1- Formule de jeu

36 trous Stroke Play Brut – 18 trous par jour. Epreuve ouverte aux amateurs français licenciés à la FFGolf s'étant acquitté du « droit de jeu fédéral » de 35€ et aux joueurs étrangers licenciés dans leur Fédération Nationale, rentrant dans la limite des index fixée ci-dessous.

Certificat médical obligatoirement enregistré par la FFGolf à la date limite des inscriptions. (Ou avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié). Pour les joueurs étrangers, certificat médical fourni lors de l'inscription.

L'épreuve est non-fumeur.

Art 2- Séries, marques de départ et nombre de joueurs :

L'épreuve se jouera sur le parcours 18 trous Val de Marque et Rupilly.

Une série Dames (33 joueuses minimum) : index inférieur ou égal à 15,4. Départ des marques bleues.

Une série Messieurs : index inférieur ou égal à 11,4. Départ des marques blanches.

Une série Pros (15 pros maximum). Départ des marques noires hommes et jaunes femmes.

La demande d'une wild card peut être faite au club. Toutefois, la validation des wild cards (7 maximum pour le Grand prix de Mérignies Golf) est du ressort de la ligue. Dans tous les cas, les wild cards ne concernent que les jeunes de moins de 18 ans (joueurs nés en 2003 et plus) ou les golfeurs membres d'une équipe sportive de Mérignies Golf.

Champ total de joueurs : 120 joueurs maxi, toutes séries comprises.

Art 3- Inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes du 23 juin 2020 jusqu'au 12 juillet 2020 à 18H00. Inscription sur internet via le formulaire en ligne du site www.merigniesgolf.com

Règlement des droits d'engagement par virement bancaire directement en ligne.

En cas de liste d'attente, la priorité d'inscription sera donnée par ordre du mérite puis par ordre d'index à la date de clôture d'inscription puis par ordre chronologique d'inscription (paiement réceptionné). Pour toutes les conditions de sélection du champ, se référer au Vadémécum 2020.

De facto chaque inscrit donne son accord pour toutes photos et vidéos susceptibles d'être diffusées sur les réseaux sociaux et/ou sur internet.

Art 4- Droit d'engagement

Joueur extérieur : 80 € ; Joueur de moins de 25 ans: 40 €. Joueur abonné : 25 €.

Parcours de reconnaissance le vendredi 17 juillet 2020 (uniquement sur réservation à l'accueil)

Tout joueur déclarant forfait après la date limite d'inscription reste redevable du droit d'engagement.

Art 5 - Tirage des départs

Les horaires de départ du premier tour se feront dans l'ordre croissant des index. Les départs du 2ème tour seront par ordre de classement brut inverse du 1er tour.

Les départs seront disponibles le vendredi 17 juillet à 12h00

Art 6- Comité de l'épreuve

Le comité de l'épreuve est composé de deux représentants de Mérignies Golf ainsi que de trois représentants du corps arbitral.

Art 7 - Prix

1^{er} PRIX BRUT Hommes

2^{er} PRIX BRUT Hommes

1^{er} PRIX BRUT Dames

2^{er} PRIX BRUT Dames

1^{er} PRIX BRUT U16 Garçon

1^{er} PRIX BRUT U16 Fille

Art -8 : Départage

En cas d'égalité pour la première place, pour chaque sexe à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés partiront en Play off « trou par trou ». (10 et 18 du parcours Rupilly)

Si le play-off est interrompu (conditions climatiques ou manque de visibilité), le départage se fera sur le score du dernier tour, puis sur le 9, 6, 3 et dernier trou. Pour les autres places, départage selon le plan informatique fédéral.

Art 9 : Remise des prix

Dimanche 19 juillet 2020 au club house une demi-heure après le dernier retour, suivie d'un cocktail.